

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIÉES
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE

ARRETE DU MAIRE N°26/2023
Portant délégation de signature

Le Maire de BERSTETT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Anne-Marie ROHFRI TSCH en qualité de Maire déléguée de Reitwiller, en date du 26 mai 2020,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2007 concernant l'institution du permis de démolir et la soumission des clôtures à déclaration préalable,

Vu le changement de nom de Mme Anne-Marie Rohfritsch née Kraemer suite à un divorce,

ARRETE

Article 1^{er} :

Mme Anne-Marie KRAEMER, Maire délégué de Reitwiller, est déléguée à l'urbanisme pour le village associé de Reitwiller et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, pour ce même village, les fonctions et missions relatives aux questions liées à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols suivantes énoncées au code de l'urbanisme :

- Participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations de construire ou d'utiliser le sol, article L 332-6 et suivants,
- Certificats d'urbanisme, article L 410-1 et suivants,
- Permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures, article L 423-1 et suivants,
- Lotissements, article L 442-1 et suivants,
- Permis de démolir, articles L 451-1 et suivants,
- Courriers et autorisations relatifs aux permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables et des autres autorisations d'urbanisme qui y sont liées et qui sont énoncées ci-dessus.

Article 2 :

Délégation permanente est également donnée pour le village de Reitwiller à Mme Anne-Marie KRAEMER, Maire déléguée de Reitwiller pour les matières suivantes :

- Suivi des travaux de voirie
- Suivi de l'aménagement de chemins et itinéraires cyclables en lien avec le schéma de la communauté de communes

Article 3 :

Mme Anne-Marie KRAEMER a également délégué de signature à partir du 27 mai 2020 pour le suivi des affaires rurales, agricoles et foncières du village de Reitwiller: entretien des chemins ruraux, relation avec l'association foncière de Reitwiller, les exploitants agricoles et les propriétaires fonciers.

Article 4 :

Le secrétaire général est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Saverne.

Article 5 :

Ce nouvel arrêté abroge et remplace l'arrêté n°20/2020 du 26 mai 2020.

Fait à Berstett, le 8 juin 2022

Le Maire,
Jean-Claude LASTHAUS



Notifié le 15 juin 2023

Signature du Maire délégué :

Transmis au représentant de l'Etat le